

L'an deux mille douze le 13 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Louis VINCENT, Maire.

Etaient présents : Louis VINCENT, René PORCHER, Christophe CHENE, Catherine GRATON, Denis CHARRON, Joëlle CHAPIN, Jean-Michel ABLINE, Gérard AUDOUIN, André EMERIAU, Jean- Pierre PASQUIER, Fabienne COLAS, Olivier SIELLER.

Absents excusés : //

Absents : //

Secrétaire de séance : Catherine GRATON

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du Compte rendu de la séance du 15 novembre 2012.

2) INTERCOMMUNALITE

- **COMPTE RENDUS sommaires** par les délégués des commissions communales et intercommunales
- **Convention participation prévoyance** – maintien de salaire du personnel
- **Groupement de commande voirie 2011 à 2013** – avenant de transfert nouvelle dénomination du prestataire
- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** – compte rendu

3) URBANISME – VOIRIE

- **DIA**
- **Lotissement « Les Jardins de la Fontaine »**
- **SCoT du Pays des Mauges** – projet arrêté
- **Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGND)**

4) BATIMENTS

- **Programme de rénovation de la Mairie**
- **Programme de rénovation de la salle polyvalente**
- **Ecole** – Travaux à l'école maternelle

5) SIEML

- **Fonds de concours** – pour dépannage
- **Programme 2013**

6) FINANCES

- **PAC (Participation Assainissement Collectif) ancienne PRE** - revalorisation
- **DETR** – projet 2013 pour demande de subventions
- **Indemnités de Conseil 2012** – à verser au Receveur Municipal et à son suppléant
- **Décisions modificatives au BP 2012** – opérations d'ordre

7) AFFAIRES DIVERSES

2) INTERCOMMUNALITÉ

➤ Compte rendu sommaire des Commissions Intercommunales

* **Commission Sociale** – Madame Catherine GRATON, informe le Conseil Municipal que le SSIAD est intervenu lors de la dernière commission sociale. Le SSIAD a présenté son projet d'aider les aidants qui s'occupent de malades, pour leur libérer du temps. Madame Catherine GRATON précise également qu'une concertation a eu lieu avec le CLIC et la maison de santé de Chaudron en Mauges qui eux proposent d'accueillir le malade à court terme, différence avec le SSIAD qui se déplace au domicile du malade.

Madame Catherine GRATON, ajoute qu'un sondage a eu lieu auprès des jeunes adolescents du Canton sur le service jeunesse. Il a été décidé de fermer le foyer des jeunes de Saint Pierre Montlimart, car le local est trop excentré du centre ville et pas en bon état. Un nouveau local est recherché plus près du centre ville pour accueillir les jeunes.

* **Commission Voirie** – Monsieur Christophe CHENE, rapporte au Conseil Municipal que lors de la commission il a été donné les résultats des marchés et les informations sur les marchés revalorisés. Une question s'est posée lors de la commission, « faut-il faire des marchés sur un court terme afin d'éviter la revalorisation ? ». Lors de cette commission, il a été fait le bilan des curages. Pour St Rémy, il est prévu le curage sur le chemin de la Pinoire. Pour terminer, Monsieur Christophe CHENE informe qu'une réflexion a eu lieu sur les têtes de ponts : en refaire sur la commune ?

* **Commission Bâtiments** – Monsieur René PORCHER, informe le Conseil Municipal que lors de cette commission ont été recensés les travaux à prévoir en 2013. Un bilan sur les dossiers d'accessibilité aux établissements recevant du public a été fait, il en ressort que cela demande beaucoup de travaux et beaucoup de moyens financiers.

* **Comité de Pilotage = Zones Humides et Cours d'eau** – Monsieur André EMERIAU, conseiller, rapporte au Conseil Municipal que lors du Comité de Pilotage, a été validé le dossier d'inventaire des zones humides et des cours d'eau. L'inventaire des haies aura lieu plus tard. Lors de ce comité certaines communes du canton n'étaient pas entièrement d'accord avec l'inventaire mais le maintien a été voté.

➤ Convention participation prévoyance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011 donne la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires et non titulaires). Ce n'est en aucun cas obligatoire. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Parmi 6 candidats qui ont déposé une offre, le contrat de la société PUBLISERVICE, mandataire du groupement avec l'assureur SPHERIA VIE, est l'offre économiquement la plus avantageuse. Toutes les collectivités du territoire ont choisi ce contrat donc tous les agents employés par les collectivités du territoire peuvent adhérer.

Les garanties incluses dans la convention sont le maintien de salaire (à hauteur de 90% avec prise en compte des primes), l'invalidité, et la perte de retraite.

D'autres garanties sont optionnelles à titre individuel et sans participation de l'employeur, comme le maintien de salaire à 100% et le capital décès.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la participation individuelle de l'employeur est finalement fixée à 6 euros brut par mois pour un agent à temps complet et ce quelle que soit la rémunération ou la catégorie de l'agent, ce qui permet de favoriser les agents ayant les plus bas salaires.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'adhérer à la convention de participation conclue par Montrevault Communauté avec le groupement composé de PUBLISERVICES (mandataire) et SPHERIA VIE (porteur de risques) sur la base d'un contrat comprenant les garanties incapacité, invalidité, et perte de retraite avec une indemnisation à hauteur de 90 % du traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire. AUTORISE le Maire à signer ladite convention. FIXE le montant de la participation employeur à 6 euros par agent, par mois, au prorata du temps de travail. MANDATE Montrevault Communauté pour solliciter l'avis du Comité Technique commun au titre de toutes les communes adhérentes à la convention de participation.

DCM n° 12 12-02

➤ Groupement de commande voirie 2011 - 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise LAHAYE TP, titulaire du marché pour la réparation de routes, les purges et la réalisation de trottoirs, vient d'informer Montrevaux Communauté que dans le cadre d'une opération de restructuration, la société BERTHOME & Cie va procéder à la fusion par absorption de leur société au plus tard le 31 décembre 2012, et procédera concomitamment à un changement de dénomination sociale pour devenir CHARIER TP SUD. LAHAYE constituera un établissement secondaire qui se dénommera CHARIER TPS SUD Agence LAHAYE. Cette fusion entraînera les principaux effets suivants :

1°) la transmission des éléments actifs et passifs, des droits, biens et obligations de la société LAHAYE TP au profit de la société absorbante,

2°) la dissolution sans liquidation de la société LAHAYE TP.

Un avenant de transfert doit donc être établi dans les mêmes conditions de forme que le marché initial.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la passation d'un avenant de transfert, par fusion absorption devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2012, de la société LAHAYE TP vers la société BERTHOME & Cie qui procédera concomitamment à un changement de dénomination sociale pour devenir CHARIER TP SUD, ACCEPTE que l'avenant à intervenir soit signé puis notifié par Montrevaux Communauté au nom des membres du groupement.

DCM n° 12 12 - 01

➤ PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers le compte rendu de la réunion du 5 décembre 2012 avec Messieurs DUCOQ et TAVERNIER, concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). La Commune de Saint Rémy en Mauges a été prise en exemple du fait de l'avancement du projet de restructuration des parcelles dans le centre bourg.

Les OAP sont obligatoires pour toutes les communes du territoire et également dans le PLUI, elles complètent le règlement. Saint Rémy est déjà bien avancé à ce sujet.

Monsieur le Maire précise que les OAP sont à l'échelle de la commune et le PADD est à l'échelle du territoire mais la démarche est similaire.

Lors de cette réunion, il a été évoqué le fait que des projets sur certaines communes pourront devenir communautaires, comme sur le pôle de Saint Pierre Montilmart, par exemple. Dans ce cas, toutes les communes du canton devront alors apporter des fonds

3) URBANISME – VOIRIE

➤ D.I.A – D.P.U

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur le bien ci-dessous

- Parcalle A 919 – superficie 130 m² - 5 rue d'Anjou

➤ Habitat Intergénérationnel – Zone St Michel

Monsieur Christophe CHENE présente aux conseillers le plan de la zone St Michel et précise que la superficie totale de terrain disponible pour le projet est d'environ 2270 m². La superficie des parcelles à redistribuer aux riverains, est d'environ 1130 m². Une rencontre est prévue avec les particuliers propriétaires de parcelles, lundi 17 décembre 2012.

➤ Lotissement des Jardins de la Fontaine

Monsieur Christophe CHENE présente aux conseillers la dernière esquisse reçue par le Cabinet RIGAUDEAU. Sur cette esquisse il n'y a plus de rond point, tout finit en impasse. Une bande verte est également prévue pour réaliser un chemin piétonnier. Monsieur Christophe CHENE précise que les bassins tampons sont réduits du fait que la commune a diminué la superficie du lotissement initialement prévue, ce qui fera un lotissement de 50 lots. Un plan plus précis devrait parvenir prochainement à la Mairie.

➤ SCoT du Pays des Mauges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte des Mauges a arrêté son projet de SCoT. Le dossier a été transmis par CD-Rom, qui est disponible à la Mairie. Une synthèse de ce dossier va être transmise par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire ajoute que si le Conseil Municipal souhaite apporter des remarques sur ce dossier, il faut attendre la synthèse. Ce sujet sera revu au Conseil Municipal du mois de janvier 2013.

➤ PPGDND (Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Préfet au Conseil de se prononcer au plus tard le 4 janvier 2013 concernant le PPGDND. Le dossier complet de l'enquête publique est disponible sur le site de la Préfecture de Maine et Loire. Monsieur le Maire lit un extrait de la conclusion aux conseillers : « *Il convient de souligner que le projet de plan, même si c'est la DDT qui en est « le maître d'œuvre », a été porté par l'ensemble des membres de la commission et des collectivités ayant la compétence collecte et/ou traitement et réalisé plutôt dans un consensus général. Le plan prend en compte les textes réglementaires et en particulier le Grenelle de l'environnement. Le projet de plan c'est une organisation territoriale, ce sont des objectifs de prévention (compostage domestique) et de réduction ambitieux, ce sont également des filières de valorisation et d'élimination complémentaires et pérennes et ce sont enfin des orientations diverses telles le financement du service, l'amélioration des performances de valorisation, l'information et la sensibilisation des populations ...* ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal n'émet pas d'observation particulière sur le PPGDND, et se prononce favorablement.

DCM n° 12 12-03.

4) BATIMENTS

➤ Mairie – Rénovation

Monsieur René PORCHER informe les conseillers que la commission bâtiments se réunit le mercredi 19 décembre 2012 à 19H30 afin de demander des devis pour le changement des ouvertures et du chauffage. Il faut avoir ces devis rapidement afin de pouvoir prévoir les travaux sur le budget 2013.

➤ Salle Polyvalente – Rénovation

Monsieur René PORCHER informe le Conseil Municipal que le dossier suit son cours auprès de l'architecte Jean-Paul MARCHAND. Jean-Paul BRAUD, secrétaire de quartier, doit se renseigner pour savoir si la commune peut recevoir des aides pour ces travaux.

➤ Ecole Maternelle

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers le compte rendu de sa réunion avec les écoles. Il y a 195 élèves dont 65 en maternelle. Il rapporte que la porte d'entrée principale de l'école maternelle doit être changée. L'école souhaiterait une participation de la commune. Après discussion, la commune étant propriétaire des locaux, le conseil municipal décide que la commune prendra en charge la totalité du remplacement de la porte. Un devis va être demandé à l'entreprise LANDREAU.

5) SIEML

➤ Versement d'un fonds de concours au SIEML

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SIEML concernant une prise de délibération pour tout les paiements de nos factures (fonctionnement ou investissement). La commune doit verser un fonds de concours de 75 % sur le montant de la facture, au profit du SIEML, soit 131.12 € TTC, concernant l'intervention du 24 octobre 2012.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable.

DCM n° 12 12-04.

➤ Programme 2013

Monsieur René PORCHER informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un devis du SIEML concernant le programme de rénovation 2013 de l'éclairage public. Le devis va être étudié par la commission bâtiments lors de sa réunion programmée le mercredi 19 décembre 2012 à 19H30, afin de prévoir d'éventuels travaux au budget 2013. Il est proposé de remplacer les boules place de l'Eglise qui consomment beaucoup, par une seule lanterne en gardant le même mât.

➤ Devis

Monsieur René PORCHER informe les conseillers que la Mairie a reçu un devis du SIEML concernant deux candélabres rue de la Bouliverie, suite au vandalisme qui a eu lieu lors de la fête du vin nouveau en octobre 2012. Chaque devis est d'un montant de 1042.55 euros HT, soit un total de 2085.10 euros HT. Ces deux devis vont être transmis à l'assurance.

6) FINANCES

➤ PAC (Participation Assainissement Collectif) ancienne PRE

Monsieur le Maire propose aux conseillers de revoir le prix de la PAC qui n'a pas évolué depuis plusieurs années sur la commune. Afin de s'harmoniser avec les autres communes du territoire, il est proposé de passer la PAC à 1800 euros au lieu de 1300 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable.

DCM n° 12 12-05.

➤ DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers pour les demandes de DETR sont à déposer avant le 1^{er} février 2013. La commune n'a pas de projet correspondant aux conditions pour 2013 car la rénovation de la Salle Polyvalente ne rentre pas dans les critères. Monsieur le Maire précise qu'un courrier de renouvellement de demande de subvention DETR a été renvoyé concernant l'aménagement de la rue de la Mairie.

➤ Indemnités de Conseil 2012

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que comme chaque année le Conseil Municipal peut attribuer une indemnité au receveur municipal pour des services de conseil qui lui sont demandés. La règle est de fixer un taux (entre 0 et 100 %) pour la durée du mandat. L'exception réside dans le fait que la décision du Conseil est nominative. En 2011, un taux de 100% avait été retenu par le Conseil Municipal.

Pour 2012, Monsieur NEVEU présente un décompte d'un montant brut de 64.44 € (gestion de 45 jours) et Monsieur MILLET présente un décompte d'un montant brut de 451.07 € (gestion de 315 jours). Soit un total de 515.51 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser au receveur municipal en poste 100 % de l'indemnité de conseil et dit que cette décision s'applique jusqu'à la fin du mandat.

DCM n° 12 12-06.

➤ Décisions modificatives au Budget 2012

Monsieur le Maire informe les conseillers que des opérations d'ordre (sans incidence financière), doivent être effectuées afin de régulariser certains comptes. Il faut épurer les comptes 20 immobilisés depuis plus de 2 ans, intégrer les opérations figurant encore aux comptes 20 (études, ...) pour les intégrer aux comptes 21, quand elles ont été suivies de travaux, sinon de les amortir. Cela concerne le budget général et le budget annexe assainissement.

Il faut également régulariser les ventes à l'euro symbolique (acte GOURDON / LEBERRE suite à la délibération du Conseil Municipal d'avril 2012) et sorties de l'inventaire.

La dernière régularisation porte sur des opérations d'ordre budgétaires afin de régulariser des sorties d'actif de terrains communaux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable.

DCM n° 12 12-07 et DCM n° 12 12-09

8) AFFAIRES DIVERSES

➤ Chantier de jeunes

Monsieur le Maire informe les conseillers que le service jeunesse organise chaque année des chantiers de jeunes pendant les vacances d'été. L'été dernier, les jeunes ont travaillé sur la réalisation d'une fresque murale à St Quentin en Mauges et un graff à St Pierre Montlimart. Ces réalisations étant terminées, le service jeunesse est dans l'attente de nouvelles idées (peinture extérieure et intérieure, restauration de monument, nettoyage de bords de rivière, entretien chemins de randonnées, panneaux d'affichage ...). Certaines personnes, (employés communaux, bénévoles d'associations) ont peut-être des idées, il serait peut-être intéressant de les contacter afin de les répertorier. Le Conseil Municipal décide de se renseigner auprès de l'association rémygeoise « Les Amis du Patrimoine » afin de voir si celle-ci n'aurait pas des propositions à faire.

➤ Mission Archives

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une archiviste professionnelle est intervenue à la Mairie courant novembre afin d'évaluer la situation de l'archivage. Les archives récentes sont conservées dans deux petites salles d'archives à l'étage de la Mairie, et les archives anciennes sont pour leur part conservées dans la salle communale derrière la Mairie. Il conviendrait de procéder à leur transfert dans les salles d'archives dédiées, ces dernières offrant de meilleures conditions de conservation et de sécurité. La plupart des documents sont en boîtes identifiées. Ces documents constituent une source de premier ordre pour l'histoire de la commune, l'ensemble représentant au total environ 35 mètres linéaires de documents. Actuellement, la commune n'a pas connaissance du contenu exact de ces archives. C'est pourquoi une opération de classement serait nécessaire. Elle pourrait intervenir en 2013. La durée de l'intervention est estimée à environ 6 semaines. Le coût de cette intervention représente environ 2000 euros par mois pour la commune, somme à laquelle s'ajoute les frais de fournitures et les éventuels frais de destruction d'archives dans le cadre des éliminations réglementaires. Toutefois, le service des archives attire notre attention sur le fait que les salles d'archives actuelles sont proches de la saturation. L'opération de classement et les éliminations réglementaires ne permettront pas de pallier au manque d'espace. C'est pourquoi, il conviendra d'envisager à terme un réaménagement des salles existantes ou la création d'un nouvel espace d'archivage au sein de la Mairie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte donner un avis de principe favorable à cette opération d'archivage.

DCM n° 12 12-08.

➤ Site Internet

Monsieur Gérard AUDOUIN, informe les conseillers que le site internet est sur le point d'être terminé. Il est décidé de le mettre en ligne pour les vœux du Maire qui ont lieu le dimanche 13 janvier 2013.

➤ Vœux du Maire

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les vœux du Maire auront lieu le dimanche 13 janvier 2013 à 11H à la salle polyvalente du Souchay.

➤ Vœux des bénévoles

Madame Catherine GRATON informe les conseillers qu'il faut fixer une date pour organiser les vœux des bénévoles. La date retenue est le vendredi 18 janvier 2013 à 10H30 à la salle Polyvalente du Souchay.

➤ Commission CCAS

La commission CCAS se réunira le mercredi 19 décembre 2012 à 20H30 à la Mairie.

➤ Commission Fleurissement

La commission fleurissement se réunira le lundi 17 décembre 2012 à 18H30 à la Mairie.

➤ Prochain bureau municipal = 3 janvier 2013 à 19H

Conseiller invité : Gérard AUDOUIN

➤ Prochain conseil municipal jeudi 10 janvier 2013 à 20H15.

VINCENT Louis		CHAPIN Joëlle	
PORCHER René		ABLINE Jean-Michel	
CHÉNÉ Christophe		AUDOUIN Gérard	
GRATON Catherine		EMERIAU André	
SIELLER Olivier		PASQUIER Jean-Pierre	
CHARRON Denis		COLAS Fabienne	